



# CHARTRE DES ANIMATIONS DU RELAIS INTERCOMMUNAL PETITE ENFANCE

**Le Relais Intercommunal Petite Enfance « RIPE »** a pour objectif de favoriser les rencontres entre assistants maternels, les gardes d'enfants à domicile et les enfants qu'ils accueillent. Cette charte est un contrat de confiance entre les assistants maternels, les gardes d'enfants à domicile, les parents employeurs, l'animatrice du relais et les élus. Il est remis aux parents par les assistants maternels et gardes d'enfants à domicile (auxiliaires parentales) participants aux rencontres.

## Public accueilli

Le Relais Intercommunal Petite Enfance invite les assistants maternels agréés et les gardes à domicile employés par le particulier employeur de la Communauté des Communes « Les Portes de l'Île de France », ainsi que les enfants âgés de 3 mois à 3 ans accueillis, à participer aux ateliers d'éveil. Seuls les enfants concernés par l'agrément de l'assistant maternel, ses propres enfants ou petits enfants en bas âge peuvent bénéficier de ces temps d'accueil collectif. Les parents employeurs qui le souhaitent peuvent ponctuellement participer aux animations, sous réserve de places disponibles et sur inscription auprès de la responsable du service.

## L'inscription

Elle est valable pour l'année scolaire et réactualisée chaque année en septembre. Des inscriptions en cours d'année peuvent s'effectuer en fonction des nouveaux accueils d'enfants. Les inscriptions aux animations, quel que soit le lieu d'intervention, sont ouvertes à l'ensemble des assistantes maternelles du territoire.

Le programme des animations « Le journal du Relais » est disponible sur le site [www.ccpif.fr](http://www.ccpif.fr) et <https://ccpifripe.portail-familles.app>. Il est également affiché au sein du service.

**L'adhésion à la charte et l'autorisation de participation des enfants sont obligatoires** pour participer aux animations. Ces documents doivent être signés du parent employeur et de son salarié pour valider l'inscription de l'enfant. Ils sont à rapporter au RIPE le plus tôt possible et au plus tard lors de la première séance de temps collectif. L'accueil ne sera pas possible si ces documents sont manquants.

Les inscriptions aux animations collectives s'effectue directement depuis le compte personnel de l'assistant maternel sur le site <https://ccpifripe.portail-familles.app>.

Le professionnel s'engage à participer de façon active aux matinées du relais (mise en place, accompagnement des enfants, rangement...). Il s'engage également à prévenir de son absence pour libérer la place aux personnes en liste d'attente.

Attention: 2 absences non excusées entraîneront l'arrêt de l'accueil sur le mois suivant.

L'animatrice accueillante s'attache à offrir des conditions d'accueil et des activités adaptées aux jeunes enfants. Elle n'exerce aucun contrôle hiérarchique sur le travail des professionnels mais assure une fonction d'encadrement et de soutien à la professionnalisation lors des animations.

**La capacité d'accueil** est limitée à 12 enfants lors des animations collectives et peut être limitée à 10 enfants lors de séances spécifiques (bibliothèque, etc....)

## Lieux/horaires:

Le RIPE est un service itinérant. Des ateliers d'éveil se tiennent :

⇒ **A la Résidence des Belles Côtes, 1 Chemin de la République, 78840 Freneuse.**

Les animations peuvent être proposées les mardis, jeudis et vendredis matin de 9h15 à 11h pendant les périodes scolaires de la zone C. Des temps d'accueils collectifs peuvent également être proposés pendant les vacances scolaires (minimum de 8 enfants).

⇒ **A la Maison d'Accueil et de Résidence Pour l'Autonomie « MARPA » de Bréval, Maison des Fleurs, 15 rue du Vieux Chêne, 78980 Bréval.**

Les animations sont proposées le jeudi et vendredi de 9h30 à 11h une fois par mois minimum. Par exception, des animations peuvent être proposés sur d'autres jours de la semaine.

Un projet intergénérationnel est mis en place avec la responsable de la MARPA, consistant au partage de temps festifs et des animations collectives (comptines, lectures, chansons...) entre les enfants et les personnes âgées.

Une convention de partenariat est mise en place avec la micro-crèche « Baby Village » de Bréval. L'objectif est de permettre aux enfants de découvrir et partager des activités variées avec d'autres enfants mais également de permettre un partage d'expérience et d'échanges entre les professionnels (accueil individuel et collectif).

⇒ **Au petit DOJO du Complexe sportif de Bonnières sur Seine, La Vallée Française des Sports, Chemin de la Forêt, 78270 Bonnières sur Seine**

Les séances de motricité peuvent être mises en place le mardi ou le jeudi matin, une fois par semaine selon le planning, de 9h30 à 10h45.

Le relais propose également des animations avec des intervenants extérieurs :

- Eveil Musical, Psychomotricienne, Conteuse.

Sur ces temps d'atelier, il peut y avoir 2 séances proposées pour 2 groupes différents sur la même matinée.

Le relais organise également des temps de « conte, comptines et petites histoires » dans les bibliothèques ou médiathèques du territoire.

Les différents lieux d'animations et les ateliers proposés sont disponibles dans le programme du Relais (cf. Journal du relais) sur le site [www.ccpif.fr](http://www.ccpif.fr), rubrique « Petite Enfance », « Relais Intercommunal Petite Enfance » et sur le site [ccpifripe.portail-familles.app](http://ccpifripe.portail-familles.app).

## **Objectifs et intérêts des temps d'accueil collectifs**

### **Pour les assistants maternels et les auxiliaires parentales**

- ⇒ partager des moments privilégiés avec les enfants autour du jeu
- ⇒ observer l'enfant dans ses acquisitions, son comportement avec ses pairs
- ⇒ s'enrichir et éventuellement réutiliser à son domicile ce qui a été échangé ou réalisé lors des matinées
- ⇒ favoriser les rencontres, rompre l'isolement et créer des liens
- ⇒ créer une dynamique de groupe par le partage des idées, de l'expérience professionnelle et de la pratique auprès des enfants

### **Pour l'enfant**

- ⇒ jouer dans un espace collectif avec la présence rassurante de l'adulte référent
- ⇒ aborder la collectivité en douceur
- ⇒ développer son éveil, sa motricité par l'intermédiaire du jeu, d'activités proposées et non imposées
- ⇒ favoriser la relation avec d'autres enfants et d'autres adultes
- ⇒ lui permettre d'évoluer librement à son rythme dans un environnement adapté à ses besoins
- ⇒ devenir de plus en plus autonome en expérimentant le matériel ou les activités proposées

## **Les règles de vies**

L'utilisation du téléphone portable est interdite (urgence uniquement) et la sonnerie mise sur vibreur.

Les professionnels ont la possibilité de prendre ponctuellement en photo uniquement les enfants qu'ils accueillent et si les parents leurs en ont donné l'autorisation écrite.

**Les films ou vidéos sont interdits sur la totalité des ateliers proposés.**

La prise de photos lors du déroulement des séances avec les intervenants extérieurs sont interdites pour leur bonne conduite. Le professionnel pourra prendre des photos à la fin de la séance.

Pour le respect du confort et de l'hygiène des bébés, il sera demandé de prévoir une paire de chaussons pour les professionnels qui ne souhaitent pas rester pieds nus, en sur-chaussures ou en chaussettes. Il est conseillé que les enfants restent pieds nus.

Une tenue confortable est conseillée pour les enfants. Lors des activités, les enfants explorent pleinement leurs jeux, il est donc possible que les enfants se tâchent avec de la peinture, soient mouillés ou que de la semoule ou autre reste logée dans les vêtements après les activités de transvasement. Les activités restant en accès libre, il est conseillé de leur mettre des tenues adaptées. Un enfant ne pourra pas se voir interdire l'accès à une activité par peur qu'il soit sali.

Il est nécessaire de veiller à ce qu'un adulte soit présent dans chaque espace d'activité (peinture, transvasement...) pour accompagner les enfants dans leurs jeux. Les activités sont proposées aux enfants et non imposées, l'adulte soutient l'enfant dans ses découvertes et son autonomie sans faire à sa place.

L'assistant maternel ou la garde à domicile devra prévoir d'apporter des couches ainsi que le matériel dont l'enfant pourrait avoir besoin : doudou, tétine, change, biberon d'eau...

Pour permettre aux tout-petits de passer un moment agréable en collectivité, un espace bébé leur est exclusivement réservé et aménagé. Il doit également toujours être sous la surveillance d'un adulte.

Il est demandé de limiter tous échanges personnels entre adultes qui perturbent l'attention des enfants durant les temps de lecture, comptines et activités qui nécessitent de la concentration, et qui augmentent vite le volume sonore des lieux tendant à indisposer les plus petits.

### La santé

Dans l'intérêt des enfants, comme pour l'accueil chez l'assistant maternel, l'accueil au relais nécessite que les vaccinations soient à jour.

Il n'est pas souhaitable d'emmener l'enfant malade, ou contagieux pour le bien être de l'enfant et de ses camarades. Il est préférable que la responsable du relais soit informée des problèmes de santé spécifiques (allergies, handicap...) avant l'arrivée sur le lieu d'activité.

Il est demandé de respecter le protocole sanitaire en vigueur, les règles d'hygiène élémentaires, comme de désinfecter systématiquement le plan à langer avant et après chaque change. Le lavage des mains est effectué avant et après chaque change ou après chaque mouchage d'enfant. Des mouchoirs en papier à usage unique sont mis à disposition dans la salle de jeu.

### Responsabilité et assurance

Pendant les temps de jeux et d'activités, l'adulte référent reste seul responsable de la sécurité physique et affective des enfants qui l'accompagnent. Le professionnel en charge de l'enfant reste responsable de celui-ci dans le cadre de sa responsabilité civile professionnelle. Tout assistant maternel doit avoir sa propre assurance responsabilité civile, professionnelle et ne peut déléguer l'accueil de l'enfant à une autre personne.

L'assistant maternel/garde à domicile doit remettre obligatoirement à la responsable du RIPE :

- son adhésion à la charte, signée conjointement avec le parent employeur
- l'autorisation parentale écrite pour se rendre aux animations collectives, comprenant l'autorisation photo, la notification des vaccinations à jour et indiquant la couverture en responsabilité civile professionnelle (l'employeur est tenu d'en vérifier la validité).

La responsabilité de la Communauté de Communes ne peut être mise en cause en cas de perte de vêtements et d'objets de valeur, ni en cas d'un accident découlant d'une mauvaise utilisation du matériel mis à disposition.

Pour des raisons de sécurité, le port de chaîne autour du cou, de collier d'ambre, bracelet, boucles d'oreilles n'est pas souhaitable ainsi que les petits objets provenant de la maison pouvant être ingérés (petites barrettes...).

### La discrétion professionnelle

L'assistant maternel ou l'auxiliaire parentale sont soumis à la discrétion professionnelle et s'engage à respecter la confidentialité liée à la vie privée de l'enfant et de sa famille.

L'animatrice du Relais Intercommunal Petite Enfance est soumise au secret professionnel, à la discrétion et à la neutralité.

***Cette charte d'accueil est un engagement à respecter, elle est un gage de la qualité de l'accueil pendant les animations collectives. Elle doit être respectée par tous les professionnels participant aux animations.***

# LA CHARTE NATIONALE POUR L'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT

## DIX GRANDS PRINCIPES POUR GRANDIR EN TOUTE CONFIANCE

1 - Pour grandir sereinement, j'ai besoin que l'on m'accueille quelle que soit ma situation ou celle de ma famille.

2 - J'avance à mon propre rythme et je développe toutes mes facultés en même temps : pour moi, tout est langage, corps, jeu, expérience. J'ai besoin que l'on me parle, de temps et d'espace pour jouer librement et pour exercer mes multiples capacités.

3 - Je suis sensible à mon entourage proche et au monde qui s'offre à moi. Je me sens bien accueilli.e quand ma famille est bien accueillie, car mes parents constituent mon point d'origine et mon port d'attache.

4 - Pour me sentir bien et avoir confiance en moi, j'ai besoin de professionnel.le.s qui encouragent avec bienveillance mon désir d'apprendre, de me socialiser et de découvrir.

5 - Je développe ma créativité et j'éveille mes sens grâce aux expériences artistiques et culturelles. Je m'ouvre au monde par la richesse des échanges interculturels.

6 - Le contact réel avec la nature est essentiel à mon développement.

7 - Fille ou garçon, j'ai besoin que l'on me valorise pour mes qualités personnelles, en dehors de tout stéréotype. Il en va de même pour les professionnel.le.s qui m'accompagnent. C'est aussi grâce à ces femmes et à ces hommes que je construis mon identité.

8 - J'ai besoin d'évoluer dans un environnement beau, sain et propice à mon éveil.

9 - Pour que je sois bien traité.e, il est nécessaire que les adultes qui m'entourent soient bien traités. Travailler auprès des tout-petits nécessite des temps pour réfléchir, se documenter et échanger entre collègues comme avec d'autres intervenants.

10 - J'ai besoin que les personnes qui prennent soin de moi soient bien formées et s'intéressent aux spécificités de mon très jeune âge et de ma situation d'enfant qui leur est confié par mon ou mes parents

Cadre national pour l'accueil du jeune enfant



## FICHE D'INSCRIPTION OBLIGATOIRE AUX ANIMATIONS DU RIPE

### AUTORISATION DE PARTICIPATION 2023/2024

Nous soussignés (Responsables légaux), Madame / Monsieur .....

Adresse complète :

.....

Tél domicile : ..... Tél portable : .....

Email : .....

#### Autorisons

Madame, Monsieur, ..... Assistant(e) Maternel(le) / Garde à domicile  
Demeurant.....

À participer aux animations du relais avec notre **enfant**.....

né/e le : ..... à participer à des sorties extérieures organisées par le Relais.

Nous vous rappelons que l'enfant reste sous la responsabilité civile de l'assistant(e) maternel(le)/ Garde à domicile :

**Police d'assurance civile professionnelle**

\*N°.....

Compagnie.....

**Assurance automobile**

Police n°.....

Compagnie.....

*\*L'employeur est tenu d'en vérifier la validité.*

### ACCEPTATION DE LA CHARTE DES ANIMATIONS

**Je déclare avoir pris connaissance de la charte des animations du relais  
et je m'engage à la respecter.**

Signature des parents

(Précédé de « lu et approuvé »)

Signature de l'assistant(e) maternel(le) / Garde à Domicile

(Précédé de « lu et approuvé »)

### AUTORISATION DE PRISE EN PHOTOS 2023/2024

Nous soussignés (Responsables légaux), Madame / Monsieur .....

Autorisons notre enfant..... à être pris en photo par la respon-

sable du relais lors des animations proposées. Les photos sont susceptibles d'être utilisées par le relais en panneau d'affichage, dans les journaux locaux ou sur le site de la Communauté de Communes,

[www.ccpif.fr](http://www.ccpif.fr).

Fait à .....

Le.....

Signature des parents

*En application du Règlement Général sur la Protection des Données Personnelles (RGPD), et en signant cette fiche d'inscription, vous donnez votre accord au Relais Intercommunal Petite Enfance de la Communauté de Communes « Les Portes de l'Île de France » de recenser vos coordonnées pour vous transmettre les informations de services, conférences, portes-ouvertes, ou en cas de nécessité (accident...). Afin de protéger la confidentialité de vos données personnelles, le RIPE de la Communauté de Communes s'engage à ne pas divulguer, à ne pas transmettre et ne pas partager ces données.*